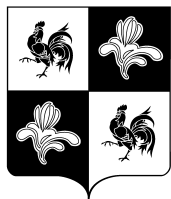


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



4 avril 2014

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROJET DE DÉCRET

**portant assentiment à l'Accord de coopération du 7 janvier 2014
entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions,
relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Anne HERSCOVICI

En application de l'article 31.1 du Règlement du Parlement francophone bruxellois, il n' a pas été déposé de rapport écrit sur ce projet. En séance plénière du vendredi 4 avril 2014, le rapporteur a dressé un rapport oral des débats qui se sont tenus lors de la réunion de la Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles du lundi 31 mars 2014.

Pour le surplus, il est renvoyé au compte rendu de la séance plénière du vendredi 4 avril 2014 [CR n° 65 (2013-2014)].